



***Affiliez-vous
maintenant
à l'UKB !***

**Kiné
Varia
news**

La kinésithérapie fait face au COVID-19

Parution : trimestriel - N°430 - Juin 2020 - Editeur responsable : Yves Ralet - Avenue Georges Lemaitre 19 - 6041 Gosselies



Où se trouve l'égalité dans ce pays ?



Quand vous en avez vraiment besoin Toujours et partout. #staysafe

KINESITHERAPIE • OSTEOPATHIE • ACUPUNCTURE • ET PLUS...

ADAPTEZ CHAQUE CABINET EN FONCTION DE VOS BESOINS AVEC KINEQUICK CONNECT

Connectez-vous à partir de différents appareils. De cette façon, vous avez accès à toutes vos données partout et à tout moment.



La mutualité et le statut du patient sont ajustés automatiquement via **MyCareNet** à chaque séance.



Laissez vos patients prendre des **rendez-vous en ligne**. Sms et e-mails automatiques pour **rappeler les rendez-vous**.



Physiotools gratuit 2 mois. Faites des schémas avec des images ou vidéos. Suivez le progrès du patient dans KineQuick.



Le cadeau qui revient: notre système de **parrainage**. Envoyez votre lien à vos collègues et profitez tous de **belles réductions**.



Contribuez au développement de KineQuick Connect grâce à notre outil de suggestion.



Grâce à la grande facilité d'utilisation de KineQuick Connect, notre logiciel est intelligible pour tout le monde. Vous ne devez pas nous croire sur parole. Essayez notre logiciel pendant 6 mois, gratuit et sans aucune obligation. Parions que vous ne le regretterez pas ?

Surfez vers www.kinequickconnect.be et découvrez rapidement comment KineQuick s'intègre dans votre vie.

Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News
doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B.
au plus tard un mois avant la parution.

Les articles signés,
mais aussi les publicités n'engagent
que la responsabilité
de leurs auteurs (ou leurs mandants) :
leurs opinions ne coïncident pas
nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser
toute publicité ou texte pouvant nuire
à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions
de la jurisprudence, l'éditeur
d'une revue n'est pas responsable
des erreurs commises involontairement
dans le cours de l'ouvrage.

LA PUBLICITE EST UN SUPPORT
POUR LE KINE-VARIA NEWS.
ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE
FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Isabelle BLAMPAIN,
Frédéric GIBON, Manuel JACQUEMIN,
Guy POSTIAUX, Yves RALET,
André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 431
Septembre 2020 - 14.000 ex.
Parution septembre 2020

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE
NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE,
QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION,
SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B.
TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER
DES POURSUITES JUDICIAIRES.

IMPORTANT !

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOTRE SECRETARIAT DISPOSE

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@serk-ukb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

D'UN SECRETARIAT
Avenue Georges Lemaître 19
6041 Gosselies

sommaire



3

Editorial

Où se trouve l'égalité dans ce pays ?



4

Actualités

L'UKB et les kinésithérapeutes,
acteurs en première ligne

Corona - Corrida

7

8

Interview

Magali Verdin, Kinésithérapeute

Prise en charge des patients pré et post Covid-19



10

Actualités

Rénumération pour les prestations à distance
sans contact physique, dans le cadre de la crise
du Covid-19

12

Cotisations juin-décembre 2020

Affiliez-vous maintenant à l'UKB

13

Avantages 2020



14 à 19

Formations et conférences SERK

20

Petites annonces

20

Convocations

Assemblées Générales SERK et UKB reportées



1-2

SPECIAL MEMBRES UKB

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

1 L'UKB est à vos côtés !

1-2 Covid-19 : quelles aides...



3

Covid-19 :
le moratoire sur les faillites
prolongé jusqu'au 17 juin



4

Soins kinésithérapeutiques
pendant la crise du Covid-19
Adaptation de certaines
échéances et conditions
liées à l'âge



DEPUIS 1982, L'UKB,
UNE QUESTION DE BON SENS
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR L'AVENIR



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE
ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE



DEVENEZ OSTÉOPATHE

JOURNÉES PORTES OUVERTES 2020

Cette fois c'est décidé ?
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours
durant nos journées portes ouvertes
organisées aux dates suivantes :

20 JUIN 2020
27 JUIN 2020
05 SEPTEMBRE 2020
26 SEPTEMBRE 2020
10 OCTOBRE 2020
de 10h à 13h

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

✓ Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.

✓ Une formation de qualité :

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

✓ La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par la Société Belge d'Ostéopathie, union professionnelle (UPOB) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

www.c-b-o.org E : info@c-b-o.org

CBO, Collège belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91,
1200 Bruxelles, 02 762 34 45

Où se trouve l'égalité dans ce pays ?

Depuis début mars, l'UKB a créé une cellule COVID-19 composée d'administrateurs bénévoles et du soutien du secrétariat. Ensemble, nous avons travaillé 7 jours sur 7 pour vous informer sur la progression de la pandémie et des mesures à suivre pour notre profession.

Le droit passerelle mis en place par le ministre fédéral des indépendants, Denis Ducarme, ne permet pas d'affronter les investissements et emprunts lourds professionnels.

Très vite, nous nous sommes heurtés à un mur d'indifférences de nos représentants politiques. Ceux-ci se souciant très peu des acteurs de soins de première ligne que nous sommes...

Pourquoi les aides financières octroyées aux kinésithérapeutes sont-elles différentes du nord au sud du pays ?

Il est également ahurissant de constater que la ministre de la Santé publique, Maggie De Block et la Région Wallonne se sont rejetés la balle pour venir en aide aux kinésithérapeutes tant du point de vue du matériel de protection que concernant les aides financières.

Face à cette inertie indescriptible, l'UKB s'est chargée de rappeler à ne pas nous considérer comme quantité négligeable !

Grâce à nos efforts, notre combat, notre détermination et demandes répétées notamment dans les différents cabinets ministériels, nous avons convaincu que ce matériel et les subsides accordés aux fermetures de l'Horeca, commerces, ... devaient aussi être distribués à notre profession qui subit aussi, des pertes de revenus non négligeables.

Ce combat ne fait que justifier l'utilité d'une défense professionnelle forte et soutenue par tous les composants d'une corporation pour que la pression sur nos responsables politiques ne faiblisse pas une seconde, c'est le seul moyen d'obtenir ce que nous souhaitons tous : une juste reconnaissance de notre art.

Au moment d'écrire cet éditorial et malgré cette pandémie, nous vous souhaitons la meilleure reprise possible. N'oubliez pas les règles d'hygiène pour vos patients et vous-même. La santé de tous est primordiale !

L'UKB est à vos côtés !



Yves Ralet,
Secrétaire Général de l'UKB



L'UKB et les kinésithérapeutes, acteurs en première ligne

Les soutiers remontent sur le pont

CORONA, osons un premier bilan.

1. Début mars, date de cette épi-pandémie, l'UKB a créé une «cellule de crise» composée de 5 administrateurs tous bénévoles appuyés par un secrétariat dévoué. Notre intention était d'analyser les nombreuses informations cacophoniques comme s'il en pleuvait, relayées par un désordre médiatico-médico-politique qui plonge le quidam dans une certaine hébétude. Nous avons choisi de ne diffuser que l'essentiel sous forme de synthèses, scientifiquement ou raisonnablement fondées, sur lesquelles nous étions parvenus à établir un consensus (voir nos newsletters sur WEBKINE). Nous étions conseillés par des relais médicaux directs, disponibles : réanimateurs, pneumologues cliniciens, généralistes qui ont ajouté leur savoir et leur expérience de première ligne à nos choix éditoriaux. Nous traitons de même les directives provenant des autorités, parfois contradictoires, rapidement révisées. Nous étions également concernés par la pathologie elle-même, sa physiopathologie, sa paucisymptomatologie, par le mode de dissémination du virus, par les sources statistiques fiables et mises à jour d'heure en heure en tentant de tracer les contours d'une maladie nouvelle dont on ne savait rien et dont le savoir scientifique est encore parcellaire, etc... Bref, il ne s'agissait pas que de simples copier/coller.

2. Nous avons rapidement pris acte de la perplexité voire du désarroi des collègues de terrain. Notre standard téléphonique fut assailli. Nous prîmes le temps d'apaiser, d'informer. L'angoisse de ne pas disposer de masques est un exemple quasi emblématique. Nous parvînmes à en trouver et à les céder à prix coûtant, à les expédier rapidement par la poste, voire à les livrer nous-mêmes dans la région, considérant que cette action participait de la sécurité de nos confrères et de leurs patients.

3. L'UKB et ses administrateurs ne bénéficient d'aucun subside de l'INAMI c'est-à-dire de l'Etat (c'est-à-dire nos, vos impôts !). Ils furent sur le pont jour voire nuit ainsi que nos deux employés, des collaborateurs épatants. C'est un défi pour une association, mais elle nous permet de conserver notre liberté d'expression, notre indépendance, de n'utiliser que d'un langage direct, non policé, de n'être inféodé à quelle qu'autorité étatique. Ce libre-arbitre à un coût, humain mais aussi financier (voir infra) uniquement supporté par les cotisations des membres. Mais il présente l'avantage de conserver notre franc-parler dans les nombreux courriers que nous avons adressés inlassablement face à l'inertie de nos responsables politiques dont il était notamment exécrable de constater le fait de se renvoyer la balle entre régions et fédéral, l'UKB n'a cessé de les interpeller pour l'obtention de matériels de protection, de revenus compensatoires, ...

4. Nous avons la faiblesse de croire que ce travail assidu a rencontré l'approbation et l'adhésion de très nombreux confrères qui nous ont rejoint, certains concrétisant leur adhésion par une affiliation. Aux collègues qui hésitent à s'affi-

lier, pour des raisons respectables qui leur appartiennent, ou qui diffèrent peut-être leur décision de payer une cotisation. A partir de juin et comme chaque année, l'UKB prévoit une cotisation réduite de 50% pour terminer l'année civile. Nous disons : prenez en compte les éléments comptables, les charges incompressibles, salaires de nos employés (qui n'ont pas compté leurs heures de jour comme de nuit à l'occasion), charges locatives, de fonctionnement... A des fins d'économie, nous avons banni depuis belle lurette des dépenses inutiles comme les participations à des congrès «touristiques» coûteux (avec nos impôts encore !), à siéger dans des caucuses dont on ne voit pas le résultat, qui se situent à des années-lumière des «soutiers» du terrain. Les publications afférentes à ces grand-messes apparaissent de toute façon dans la littérature a posteriori. L'argent est donc le nerf de la guerre, mais nous avons aussi besoin de l'investissement humain, le plus précieux, de membres mais aussi d'administrateurs. Si le cœur vous en dit, vous êtes les bienvenus, jeunes ou anciens.

5. L'UKB a aussi fait le choix de s'adresser préférentiellement aux collègues franco-germanophones de nos trois régions et communautés dont les règles sont spécifiques liées à plus de compétences désormais régionales, préfigurant la régionalisation définitive des soins de santé et partant d'une défense professionnelle différenciée. Des collègues libéraux et hospitaliers qui œuvrent en première ligne et qui ont d'autres soucis qu'académiques. Entre le nord et le sud, les sensibilités et les objectifs divergent.

6. Et demain ? Les recherches et les publications évoluent à un rythme effréné quasi asymptotique ! Pour paraphraser Winston Churchill qui à la fin du blitz affirmait : «Ce n'est pas la fin. Ce n'est même pas le commencement de la fin. Mais, c'est peut-être la fin du commencement». Une longue fin ? Nul ne le sait : seconde vague ou pas ? traitement validé ou pas ? vaccin quand, pas demain ? Mais le commencement de la fin verra les «soutiers» de terrain monter sur le pont car leur rôle sera primordial. En effet des stratégies thérapeutiques post-Corona se mettent en place dont on distingue le contenu. Nous y participons. Les effets secondaires de cette maladie affectent les survivants qui présentent un déconditionnement physique important ainsi que des séquelles systémiques mais surtout des lésions pulmonaires : fibrose parfois sévère. C'est l'affaire des kinésithérapeutes dont les cabinets vont subir une adaptation, pour certains une réorientation. Leur rôle sera crucial et à l'avant-plan. Ils sont parfaitement compétents pour cela. Nous entrons dans un territoire inconnu où l'acte thérapeutique nous est déjà connu, auquel s'ajoutera une surveillance spécifique, sur un mode électronique, de l'évolution de l'insuffisance respiratoire dans le temps. Nous suivons l'affaire de près, nous y sommes impliqués. Vous en serez informés.

L'UKB reste sur le pont, à l'œil sur l'horizon et compte aussi sur votre aide.

Guy Postiaux



Devenez ostéopathe!

Obtenez le DO et le Master



Choisir une formation à l'IAO:
c'est choisir une formation de qualité.

Pour obtenir des informations sur nos formations et
nos journées « portes ouvertes » : www.osteopathy.eu

The International Academy of Osteopathy

Les cours auront lieu à B-1435 Mont-Saint-Guibert, Rue Edouard Belin 2

Notre siège : Kleindokkaai 3-5, 9000 Gent | Tel. +32 (0) 92330403 | info@osteopathy.eu

**FORMATION HOLISTIQUE
POUR KINÉSITHÉRAPEUTES, OSTÉOPATHES, MÉDECINS,
CHIROPRACTICIENS, THÉRAPEUTES MANUELS.**



THÉRAPIE MANUELLE ANALYTIQUE®

Anatomie palpatoire, thérapies de Cyriax, viscérales, crâniennes, neuro-dynamiques, fasciales, normalisations articulaires directes, techniques d'inhibition (Jones), crânio-sacrales, podo-posturales, orthokinésie et énergétiques (acupression).

CONTACT

www.kineformation.eu /  kiné Formation / jules.boone@skynet.be
Jules Boone : rue Moneau,133 B-5500 Falmignoul
Tél : (+32) 477 26 23 21



All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter +32 (0)473 61 56 01 - +32 (0)71 11 55 42
Mail : info@allfact.be

VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?

FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE

TARIFICATION

GESTION DES PAIEMENTS

RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES

WWW.ALLFACT.BE

Bénéficier de la prime INAMI de 800€

All FACT utilise un logiciel de tarification reconnu par l'INAMI,
en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !





Corona Corrida

Outre son caractère anxiogène lié à une menace de mort diffuse planant sur les individus, la pandémie aura donné lieu à des débats agités particulièrement sur les chaînes de télévision en France. Ce qui devrait donner lieu à des échanges sereins pour éclairer le citoyen, acquiert rapidement un caractère polémique où la fièvre et les ergots des egos énervés par le confinement explosent le thermomètre ce qui n'est pas de nature à éclairer le citoyen sur les enjeux réels et paradoxalement ne fait qu'exacerber les peurs, laissant accroire que le choix thérapeutique est émotionnel plus que rationnel. Ce qui est également dommageable pour l'image de la médecine et de la science. Comment sortir de cet imbroglio médico-politico-journalistique à propos d'une maladie dont on ne connaît rien puisque c'est sa première apparition ?

Le pugilat opposant adversaires et partisans du Pr Raoult est à ce titre emblématique. Traduit en langage médical, il s'agit de deux visions thérapeutiques différentes, la première prônant l'application d'une science méthodologiquement pure et dure s'appuyant sur les essais randomisés contrôlés en aveugle appelée EBM pour **Evidence-based Medicine**, la seconde qui s'appuie sur l'expertise personnelle du praticien, EBM pour cette fois **Expert-based Medicine**.

Le biais majeur des émissions de presse en direct (télévisuelle ou radiophonique) par opposition à la presse écrite davantage analytique (mais qui la lit encore ?) est d'opposer les deux approches laissant accroire que le choix médical repose davantage sur l'émotionnel que sur la raison. Alors que, ainsi que nous l'écrivions dans une publication antérieure (**Postiaux G. Il y a EBM et EBM. Kiné-Varia News 406-407 2014 *, ****) elles sont complémentaires, la seconde venant en quelque sorte «humaniser» la première.

Bonne lecture,

Guy Postiaux

Les Ateliers de la Kinésithérapie

Toutes nos formations sont disponibles sur www.sfer.be
Inscrivez-vous dès maintenant, **les places sont limitées.**



NOS NOUVELLES FORMATIONS

TECHNIQUES MEUODYNAMIQUES - (Nouvelles dates bientôt disponibles)
PERINEO-PEDIATRIE - (Nouvelles dates bientôt disponibles)
DOULEURS PELVIENNES - (12-13-14-15/11/2020)
IMAGERIE MENTALE - (26-27/09/20)
RÉÉDUCATION ANO-RECTALE - (02-03/10/20)
THÉRAPIE MANUELLE - (29-30/10/20 ; 19-20/11/20 ; 03-04/12/20 ; 14-15/01/21 ; 04-05/02/21 ; 18-19/03/21)
SCOLIOSE - (15-16-17/01/21)
LE BASSIN - (13-14/11/20 ; 04-05/12/20)

NOS FORMATIONS

ÉPAULE - (16-17-18/10/20)
ATM : NOUVELLE APPROCHE RÉÉDUCATIVE - (16-17-18/10/20 ; 11-12-13/12/20)
THÉRAPIE MANUELLE EN PELVI-PÉRINÉOLOGIE - (24-25/10/20 ; 21-22/11/20 ; 12-13/12/20)
POSTUROLOGIE - POSTUROTHÉRAPIE - (03-04/10/20 ; 14-15/11/20 ; 12-13/12/20)
PIED DU NOURRISSON - (10-11/09/20)
BIEN ÊTRE AUTOUR DE LA NAISSANCE - (25-26-27/09/20 ; 23-24-25/10/20)
PÉDIATRIE - (12-13/10/20 ; 26-27/11/20)
KINÉ VESTIBULAIRE - (25-26-27/09/20 ; 23-24-25/10/20)
PÉRINÉOLOGIE - (05-06/12/20 ; 16-17/01/21 ; 06-07/02/21 ; 13-14/03/21)
HÉMIPLÉGIE - (06-07/02/21 ; 13-14/03/21)
GÉRIATRIE - SOINS PALLIATIFS - (08-09-10/10/20 ; 26-27-28/11/20)
SEXOLOGIE - (21-22/01/21 ; 25-26/02/21 ; 11-12/03/21)
MÉTHODE ABDO-MG® - (02-03/10/20)



NOS FORMATIONS AVEC BERNADETTE DE GASQUET

STRETCH YOGA - APOR® - (26-27/11/20)
PLAGIOCÉPHALIE - (10-11/10/20)
OBSTÉTRIQUE - (13-14-15/11/20)
LOMBALGIE - (08-09/10/20)
LES ABDOMINAUX REVUS PAR LE FITBALL - (24-25/10/20)
ABDOMINAUX, ARRÊTEZ LE MASSACRE ! - (10-11/10/20 ; 28-29/11/20)

SFER et Les Ateliers de la **Kinésithérapie** organisent depuis plus de 25 ans des **formations spécialisées** dans différents domaines de la rééducation.

Ces formations s'adressent en priorité aux kinésithérapeutes mais peuvent aussi intéresser d'autres professionnels de la santé.

Lors de chaque formation, une **attestation certifiée** par le comité scientifique est délivrée aux participants ayant suivi l'enseignement avec régularité.

Les formations organisées par SFER sont agréées par le **FOREM**, les participants peuvent donc bénéficier des **chèques-formation**.

La plupart de nos formations ont également reçu l'agrément **Pro-Q-Kine**, ce qui donne droit aux **UFC** (Unités de Formation Continue).

Toutes nos formations sont agréées et reconnues par le ministère de la Santé.

RENSEIGNEMENTS

WWW.SFER.BE - Pol Dumont
0460 94 62 58 - Tél./fax 065 65 44 85 - 065 34 09 51
info@sfer.be • www.sfer.be

LIEUX DES COURS

« Les Ateliers de la Kinésithérapie »
Centre de Médecine Spécialisée • Boulevard Saintelette 92 • 7000 MONS
CHU Ambroise Paré • Boulevard Kennedy 2 • 7000 MONS



Magali Verdin, Kinésithérapeute au Centre Neurologique et de Réadaptation Fonctionnelle de Fraiture-en-Condroz CHU Liège

«Prise en charge des patients pré et post COVID-19»

La rédaction : Bonjour Magali Verdin. Nous vous contactons afin de relater la prise en charge des patients pré et post COVID-19. Comment avez-vous vécu cette pandémie ?

Magali Verdin : Avec doute et inquiétude comme tout indépendant. Même si j'ai pensé que notre pays était préparé à cette crise sanitaire.

La rédaction : Quelle a été la charge de travail au moment du pic de l'épidémie ?

Magali Verdin : Au début de cette crise après cessation forcée de notre activité, nous avons repris le travail dans des conditions impossibles à imaginer il y a peu. Exercer notre métier avec les exigences et mesures sanitaires extrêmes ont rendu notre travail très contraignant. Visière, masques, gants, tabliers, ... Désinfecter tout ce que l'on touche : canne, gadot, pot de crème de massage, ...

La rédaction : Quels sont les traitements apportés aux patients admis en soins intensifs et atteints du COVID-19 ?

Magali Verdin : En phase aiguë les patients présentent une fatigabilité accrue, une fréquence cardiaque et respiratoire trop élevées. Il est donc impératif de ne pas augmenter ces paramètres d'avantage. Nous avons au centre des patients post COVID-19 depuis quelque temps la prise en charge est la suivante :

- Récupération fonctionnelle globale ;
- Travail respiratoire ;
- Travail de renforcement musculaire ;
- Rééducation à la marche ;
- Travail de l'endurance Motomed (vélo avec assistance de pédalage et résistance).

Le travail est évidemment adapté selon les capacités de chacun

La rédaction : Quels sont les éléments qui ont bouleversé votre travail ?

Magali Verdin : La prise en charge est totalement bouleversée. Soins en chambre avec un minimum de matériel pour éviter la transmission du virus. Prendre soin de soi et des autres est et reste notre priorité.

La rédaction : Au début de l'épidémie, le manque de matériel de protection a-t-il été un frein aux traitements des patients ?

Magali Verdin : Et oui ! C'est la raison de l'arrêt brutal de notre service afin de laisser le matériel aux médecins et services infirmiers. Seuls quelques collègues salariés ont, au début de la crise, maintenu les soins pour nos patients

hospitalisés. Pour rappel, notre centre est un centre de rééducation neurologique : polytraumatologie, sclérose en plaques, AVC.

La rédaction : Comment avez-vous vécu l'attitude du gouvernement envers la profession ? Le sentiment d'abandon de nos élus politiques vous a-t-il heurté ?

Magali Verdin : Depuis longtemps, nous ne pouvons pas dire que notre profession soit valorisée, respectée à sa juste valeur, soutenue. En rappelant que notre indexation de prestations de soins est minimum depuis bien longtemps. Comment penser que nous serions épaulés en temps de crise ?

La rédaction : La kinésithérapie est-elle considérée comme une profession indispensable ?

Magali Verdin : Si vous parlez de la crise actuelle, cela est variable en fonction des institutions. Durant cet arrêt forcé, le doute s'est installé sur l'intérêt et la valeur de mon métier. Je me suis sentie inutile, jetée comme un mouchoir en papier. Et pourtant, à ma reprise, je peux vous confirmer que j'ai retrouvé les patients affaiblis, dégradés et «abandonnés» comme des pestiférés selon leurs mots.

La rédaction : Quels ont été les motifs de satisfaction pendant cette crise sanitaire ?

Magali Verdin : Les remerciements de nos patients et leur courage.

La rédaction : Allez-vous modifier votre méthode de soins après la pandémie ?

Magali Verdin : Dans l'immédiat, oui évidemment mais à moyen et long terme nous verrons car nous ne savons où cette crise sanitaire mènera.

La rédaction : Comment voyez-vous l'avenir de la profession ?

Magali Verdin : Je pense vraiment que nous aurons l'avant et l'après COVID-19, la pandémie n'est pas encore derrière nous. Chaque prise en charge sera pour moi d'avantage analysée. Urgent ? Non urgent ? Essentielle ou non ? Je pense que la profession ne va pas rebondir si facilement. Gardons confiance même si cela est difficile. Gardons foi en notre métier et je souhaite que nous, Kinésithérapeutes soyons enfin reconnus.

La rédaction : Nous vous remercions d'avoir consacré un peu de votre temps pour rendre compte de la pandémie dans votre centre hospitalier.



CONFÉRENCE

L'organisation biomécanique de la scoliose

Son traitement en Rééducation Posturale Globale

**La conférence sera donnée par Philippe Souchard
(créateur de la méthode RPG)**

**10 SEPTEMBRE 2020
à 20h15**

**Ecole du Parnasse-ISEI,
dans le Grand Auditoire,
84, avenue Mounier
à 1200 Bruxelles**

*La conférence sera agréée par PQK
Accréditation demandée pour les médecins*

Entrée : 5€

Inscriptions obligatoires :

- Muriel Andre
murielandre.kine@yahoo.fr - 0477/268025 - Namur
- Laurence Willemyns
laurencewillemyns@hotmail.com - 0478/357365 - Liège
- Sur le site de RPG Belgique (agenda)
www.kine-rpg.be



Rémunération pour les prestations à distance sans contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19

Au vu de la situation actuelle, les autorités ont pris la décision d'autoriser la facturation de séances de kinésithérapie à distance et par vidéo. Nous n'avons pas été concertés par rapport à cette décision mais nous avons choisi d'en diffuser les critères nécessaires à ceux qui souhaitent aider leurs patients de cette façon.

Les différents critères nécessaires sont :

Afin de garantir la continuité des soins en kinésithérapie et la stabilisation ou l'amélioration de l'état de santé du patient, des consultations vidéo et téléphoniques sont recommandées pendant la crise du coronavirus.

Les autorités ont instauré 2 nouveaux types de prestations attestables durant la période de confinement à l'aide d'un pseudocode :

- 1. La téléconsultation par vidéo : (pseudocode 518011)** - montant forfaitaire de 40 €) : attestable si au moins 2 contacts par vidéo, dont l'un d'une durée minimale de 20 minutes, ont été effectués avec le patient sur une période d'une semaine pour la mise en place d'un programme d'exercices.
- 2. La téléconsultation par téléphone : (pseudocode 518033)** - montant forfaitaire de 25 €) : attestable si au moins 2 contacts téléphoniques ont été effectués avec le patient sur une période d'une semaine pour la mise en place d'un programme d'exercices.
 - Une seule prestation peut être attestée par patient et par semaine. Pendant la semaine au cours de laquelle ces prestations forfaitaires sont fournies, aucune prestation de l'art. 7 ne peut être facturée (ex. : rapport écrit).
 - Une semaine commence le lundi et se termine le dimanche.
 - Les patients ne doivent pas payer de ticket modérateur et AUCUN supplément ne peut être perçu par un kinésithérapeute non conventionné. Le kinésithérapeute peut également appliquer le régime du tiers-payant.

La consultation à distance comprend au moins :

- L'évaluation de l'état du patient via une anamnèse.

- La préparation d'un programme d'exercices individuel et le timing des activités de la vie quotidienne (ADL).
- 2 contacts par semaine durant lesquels le patient est incité à suivre son programme d'exercices.
- Le suivi et l'ajustement du programme d'exercices du patient par streaming vidéo.
- L'enregistrement de paramètres utiles (mobilité, ...).

Cette mesure est introduite rétroactivement à partir du **14 mars 2020** ! Les prestations forfaitaires n'affectent pas les «compteurs» de la nomenclature (pas d'addition du nombre de prestations en pathologies courantes, Fa et Fb), mais peuvent être suivies par prestataire.

Ces prestations ne font pas partie du nombre de prestations prescrites sur l'ordonnance de kinésithérapie classique, mais le kinésithérapeute doit bien être en possession d'une ordonnance.

Source INAMI :

Le gouvernement (INAMI) souligne également que les applications utilisées doivent contenir un cryptage end-to-end. Cela signifie que la consultation vidéo doit être effectuée de manière sécurisée : il est donc hors de question d'utiliser les versions grand public de Skype, Zoom, Whatsapp ou encore Facetime.

Vous pouvez utiliser une version professionnelle de Skype, Zoom, Whatsapp, Facetime, etc. : **mais ce n'est qu'avec les versions professionnelles de ces programmes que vos consultations vidéo peuvent être effectuées de manière sécurisée.**

Nous espérons que cette nouvelle adaptation sera provisoire et ne laissera pas la porte à l'usage abusif d'un métier qui se veut essentiellement pratique et en contact direct avec nos patients !

Pour rappel, l'UKB déclare le manque de considération des autorités par rapport à notre profession et le manque de soutien logistique et matériel nécessaire à réaliser notre pratique dans des conditions d'hygiène optimale et adaptée au COVID-19 !



- ▶ médecins - dentistes
- ▶ kinésithérapeutes
- ▶ infirmiers bacheliers ou gradués
- ▶ sages-femmes
- ▶ vétérinaires

Depuis 2005

**Formation Post-Bachelor
en Acupuncture**

Reconnaissance par la Fédération Belge d'Acupuncture B.A.F.

POST-BACHELOR EN ACUPUNCTURE

PORTES OUVERTES

samedi 12 septembre 2020

Espace Kegeljan • Rue Henri Lecoq 47 - 5000 Namur

10h : conférence - présentation • 11h30 : questions - réponses

Rentrée académique le mercredi 16 septembre 2020 à 13 heures

www.facebook.com/ETTC.asbl

La formation de 950 heures = +/- 2.400 heures (volume d'étude) - 60 crédits,
en trois ans

Informations et inscriptions aux cours :

www.ettc-acu.be ou 071/843.210





Affiliez-vous maintenant à l'UKB ... et recevez de nombreux avantages !

cotisations

COTISATION JUIN-DECEMBRE 2020

- Ménage de kinés (2 x 60€)
- Membre effectif
- En association (par kinésithérapeute)
- Membre diplômé en 2018
- Membre diplômé en 2019
- Salarié
- Pensionné
- Stagiaire et futur diplômé
(cette cotisation est valable pour toute l'année)

VERSEMENT UNIQUE

120 €
100 €
70 €
65 €
GRATUIT
65 €
55 €
GRATUIT

N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :

IBAN-BE92 7775 9181 1123 • BIC-GKCCBEBB

**en y mentionnant vos coordonnées et en communication :
membre UKB - cotisation 2020**

IMPORTANT :

**En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.
Contactez le secrétariat : 071 41 08 34 - E-mail: secretariat@serk-ukb.be**

Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat...



All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Liantis... la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisés pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Après 25 ans d'expérience et plus de 3.000 clients nous avons développé 2 logiciels. KineQuick existe depuis 15 ans et s'installe sur votre PC ou Mac. Une connexion internet n'est pas absolument requise pour pouvoir travailler dans ce logiciel. KineQuick Connect est notre dernier projet qui vise le futur. Le logiciel est compatible avec votre PC, Mac, smartphone ou tablette. Intuitif et dans le Cloud. Nous laissons notre marque par nos actions et non par des mots. **15% de remise pour les nouveaux clients de la société Q-TOP et membres de l'UKB. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois).**



Wooh original office store est spécialisé en mobilier et fourniture de bureau. Nos valeurs fondamentales sont la qualité, la fonctionnalité et l'ergonomie. Retrouvez-nous sur www.wooh.be. **10% de remise pour les membres de l'UKB.**



Offre exclusive pour les membres de l'Union des Kinésithérapeutes de Belgique :

- Vous disposez d'un compte à vue professionnel Belfius ?
- Ou vous en ouvrez un ?

Belfius vous offre le terminal de paiement mobile Xengo, d'une valeur de 99€.



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Des conditions exceptionnelles pour une qualité irréprochable. Les membres UKB ont droit à une **ristourne avantageuse sur le prix net à la pompe** selon le type de carburant et la **station DATS 24**.

les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les **indépendants et les travailleurs** liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.

Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



Méthode McKenzie (module B et C)

sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution pour chacun d'entre eux d'une séance à l'autre.

PARTIE C :

APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS MCKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE INFERIEUR

Premièrement, ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes lombaires. A l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaînes décisionnelles.

Pour optimiser l'application du concept McKenzie, les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie sont étudiés en détail.

Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre inférieur (articulation sacro-iliaque, hanche, genoux, cheville, pied) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivi sur plusieurs séances pendant cette formation.

Intervenant :

D. VANDEPUT, Kinésithérapeute, MSc

Dates :

- Module B : 09-10-11-12 septembre 2020
- Module C : 09-10-11-12 décembre 2020

Horaires :

Mercredi - Jeudi - vendredi de 11h à 19h00
Samedi 8h30 à 17h00

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSÉLIES



Prix (par module) :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 840 €
- Avec chèques formations : 420 €
- Réf. MCK49 (module B)
- Réf. MCK50 (module C)

NB : un manuel illustré et références scientifiques sont fournis pour chaque stage.

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be



PARTIE B :

LE RACHIS CERVICAL ET THORACIQUE

La participation préalable à la partie A est nécessaire pour l'inscription à la partie B-C

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients souffrant de cervicalgies, de névralgies cervico-brachiales ou des dorsalgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques spécifiques à cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à appliquer la classification par syndrome aux régions cervicale et dorsale, pour lesquelles des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. Une fois de plus, de vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi, à nouveau, de montrer comment le traitement



Kinésithérapie du sport

- Analyse et exécutions des tests à l'effort sur terrain et en laboratoire.
- Handisport (classifications et adaptations). Mise en pratique.
- Prévention des blessures selon différents sports.
- Théorie sur dopage et diététique du sportif.
- Cupping (ventouses).
- Ondes de choc.

Intervenants :

- Fabian Gabellini, Directeur Kineac-formation/ Kinésithérapeute
- Sophie Cockx, Médecine physique/sport
- Jean Pierre Castiaux, Médecine physique/sport
- Hélène Vander Massen, Educateur Physique/ préparateur physique
- François-Xavier Bryssinck, Kinésithérapeute
- Thomas Demeur, Kinésithérapeute
- David Delecaut, Kinésithérapeute
- Jacques D'haeyer, Kinésithérapeute
- Patrizia Malagnino, Kinésithérapeute
- Charlotte Scieur, Kinésithérapeute
- Serge Pieters, Diététicien du sport
- Valentin Paris, Kinésithérapeute
- Yannick Miserque, Educateur Physique/préparateur physique/Kinésithérapeute
- Ingrid Leclercq, Kinésithérapeute
- Said Laouina, Kinésithérapeute/ostéopathe
- Frédéric Borlée, Médecin du sport

Dates :

1^{ère} année académique 17 jours de formation

- 1^{er} module :
 - 17-18-19 septembre 2020
 - 27-28 novembre 2020
- 2^e module :
 - 08-09 janvier 2021
 - 05-06 février 2021
- 3^e module :
 - 05-06 mars 2021
 - 02-03 avril 2021
- 4^e module :
 - 06-07 mai 2021
 - 04-05 juin 2021

Horaire :

Jeudi, vendredi et samedi de 9h à 17h

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSÉLIES
et
Centre National de Football (Martin's Red)
Rue de Bruxelles 484
1480 TUBIZE

Prix :

- Formation complète hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 3.000 €/année
- Avec chèques-formations : 1.500 €/année (25 CF/module)

- Réf. KS-03

En collaboration avec :

www.kineac-formation.be



Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Plan de la formation :

- La kinésithérapie du sport, le return to play et le return to performance.
- L'analyse des différentes pathologies du sportif, du geste et de la biomécanique.
- Apprentissage des protocoles de rééducation des différentes pathologies du sportif (LCA - entorses - lésions myo-aponévrotiques - les sutures tendineuses,...).
- Analyse biomécanique et risques lésionnels : analyse vidéo.
- Mise en pratique des techniques de réathlétisation.
- Thérapie manuelle du sportif : les compressions ischémiques, les techniques, myotensives, les techniques d'étirement et chaînes musculaires, les analyses posturales, les manipulations articulaires sportives aiguës et chroniques.
- L'étude des technologies et mise en pratique : GPS, tensomyographie, isocinétisme, EMG de surface.
- Analyse et pathologie des sports d'endurance.
- Analyse posturale du cycliste.
- Le taping et kinesiotaping.
- Les principes de musculation, musculation poids de corps, pliométrie et core stability.
- Les traitements des trigger-points.
- L'analyse des pathologies canalaies.
- Programmation de sessions d'entraînements en fonction du return to play.

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

**Chèque
Formation**





But de la formation :

L'objectif de cette formation est de pouvoir utiliser l'échographie en tant qu'outil de précision à des fins d'orientation de traitement optimisé pour les patients et les pathologies associées.

Descriptif de la formation :

Par cette formation, vous apprendrez l'anatomie en 3D, la visualisation des états normaux et pathologiques et de leurs évolutions. Vous serez en mesure d'apporter un raisonnement efficace et d'établir des observations objectives directement utilisables dans le cadre de votre suivi thérapeutique. Avec la pratique conjointe des tests cliniques, l'utilisation de l'échographie prend tout son sens car elle permet d'optimiser la prise en charge des patients et d'orienter son traitement plus efficacement et objectivement. L'échographie de l'appareil musculo-squelettique permet la visualisation des structures anatomiques tels que les muscles, les tendons, les ligaments, les aponévroses mais aussi les nerfs et les vaisseaux sanguins et d'en évaluer leurs états et leurs fonctions.

Echographie musculo-squelettique

L'utilisation de l'échographie lors des examens offre différents avantages :

- C'est tout d'abord une des seules techniques d'imagerie applicable en temps réel.
- Tests rapides et totalement indolores qui peuvent être répétés dans le temps sans effet nocif pour le patient.
- Bilans et pronostics plus précis et objectifs.
- Progrès des lésions mesurables et identifiables
- Traitement pouvant être ajusté en fonction des images et des plaintes du patient.
- Suivi de l'évolution.

Il est incontestable que l'échographie est aujourd'hui un outil indispensable à la pratique professionnelle quotidienne.

Contenu de la formation :

- Pratique de base de l'utilisation de l'échographe et de la sonde.
- Pratique de l'échographie musculo-squelettique.
- Echographie en pratique au cabinet : bilan, suivi et adaptations thérapeutiques.
- Anatomie en échographie et anatomie en 3D.
- Révision ciblée et revue de littérature.
- Apprentissage des protocoles standardisés.
- Epaule, coude, poignet, main, hanche, genou, cheville, pied.
- Connaître l'écho-structure et l'aspect normal des différents éléments composants le système ostéo-articulaire : tendon, synoviale, cartilage, ligaments, muscles, nerfs, vaisseaux.

- Mise en évidence des lésions possibles et des pathologies les plus fréquemment rencontrées.
- Mise en pratique en binôme.

Intervenant :

Walter HEMELRYCK, DO, MSc, PGCert MSK Ultrasound, University of East London. Spécialiste en échographie musculo-squelettique et en traumatologie sportive. Enseignant en échographie musculo-squelettique et dissection anatomique.

Dates :

24-25-26 septembre 2020
29-30-31 octobre 2020

Horaires :

Jeudi de 14h à 18h
Vendredi et samedi de 9h à 17h

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSÉLIES

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 1.080 €
- Avec chèques-formation : 540 €
- Réf. EMS-03

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfqb.be

36h

Chèque Formation



D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

Drainage lymphatique

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres

et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

Intervenant :

O. LEDUC, Ph. D.

Dates :

1^{er} séminaire : 25-26-27 septembre 2020
2^e séminaire : 16-17 octobre 2020

Horaires :

de 9h à 17h

Lieu :

Hôtel Sirius
Quai de Compiègne 47
B-4500 HUY

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 720 €
- Avec chèques-formation : 270 €
- Réf. CDL-23

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

30h

Chèque Formation



Présentation :

Le Concept de Sohier repose sur des justifications théoriques, un raisonnement clinique rigoureux et un raisonnement mécanobiologique dont l'idée de base est que **l'équilibre biologique des cellules des tissus articulaires et péri-articulaires (tissu conjonctif) est fortement influencé par les rapports qu'a la cellule avec son environnement physique, mécanique (épigénétique)**. Là est la justification fondamentale de notre intervention car un trouble de la biomécanique (mauvaise distribution des forces au sein des tissus articulaires) suffit à lui seul pour déclencher une affection articulaire, par réponses inappropriées des cellules. **Notre finalité thérapeutique sera de normaliser ces stimulations mécaniques pathologiques.** Dans cette perspective, la récupération d'une cinématique articulaire normale s'avère être la première des priorités, puisque c'est d'elle que dépend la bonne distribution des forces.

Pour atteindre cet objectif, nous utilisons :

- des mobilisations articulaires spécifiques, mobilisations douces, progressives, tangentielles aux surfaces articulaires et réalisées à partir de positions initiales ne mettant pas en tension les tissus mous péri-articulaires.
- des exercices de stabilisation, de rééducation fonctionnelle et des conseils d'hygiène de vie.

Au cours des sessions, ces notions seront développées au niveau de chaque maillon articulaire. Seront abordés :

- les qualités fonctionnelles générant une cinématique articulaire physiologique (alternance d'appuis et de frictions des surfaces articulaires en opposition de sens).
- les troubles de la cinématique, leurs causes, leurs mises en évidence et leurs traitements par la Kinésithérapie Analytique.

Concept Sohier

Thérapie Manuelle et kinésithérapie analytique des affections ostéo-articulaires LE COMPLEXE SCAPULO-CERVICO-THORACIQUE

Objectifs :

Acquérir une méthodologie d'analyse des conséquences des dysfonctions mécaniques des articulations, en référence aux raisonnements clinique et mécanobiologique.

Maîtriser les techniques spécifiques d'examen de détection des désordres articulaires.

Maîtriser les gestes de mobilisations articulaires et les techniques de stabilisations spécifiques.

Méthodes pédagogiques :

- Supports de cours fournis ;
- Projection d'apport de connaissances théoriques ;
- Travail interactif de compréhension des processus ;
- Démonstration ;
- Pratique dirigée ;
- Contrôle des acquis par questionnaires.

Contenu de la formation :

La formation comporte deux sessions de 2 jours (Ve et Sa de 9h à 17h30- 40 % de théorie et 60 % de pratique), comprenant :

SESSION 1

- Justifications fondamentales de l'approche analytique.
- Epaule – Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques manuelles analytiques de repositionnement.
- Exercices de stabilisation et éducation thérapeutique.
- Bio et pathomécanique du rachis cervical supérieur et de l'Articulation temporo-mandibulaire.
- Examens et techniques manuelles analytiques de repositionnement.
- Exercices de stabilisation et éducation thérapeutique.

SESSION 2

- Bio et pathomécanique du rachis cervical moyen et inférieur et du rachis thoracique.
- Examens et techniques manuelles analytiques de repositionnement.
- Exercices de stabilisation et éducation thérapeutique.
- Evaluation et rééducation de la chaîne cinétique.
- Révision de toute la pratique.

Intervenant :

Michel HAYE : Gradué et Licencié en Kinésithérapie. Ancien professeur invité à la Haute école Provinciale du Hainaut Condorcet. Enseignant Titularisé à l'Institut International de Kinésithérapie Analytique R. Sohier (Hornu -Belgique)

Dates :

Session 1 : 02-03 octobre 2020
Session 2 : 27-28 novembre 2020

24h

Horaire :

Vendredi et samedi de 9h00 à 17h30

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 720 €
- Avec chèques-formation : 360 €/module
- Réf. 2C-42

Site web :

www.kineduc.be

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

**Chèque
Formation**



Contenu de la formation :

Définition, critères de qualité et mode d'extraction des huiles essentielles.

Propriétés et vertus thérapeutiques des huiles essentielles sur l'organisme (digestion, immunité, dermatologie...) mais aussi leur dimension psycho-émotionnelle.

Voies d'administration des huiles essentielles dans le contexte médical :

- Diffusion, Toucher/effleurage.

Monographies et formules pratiques pour :

- Assainir l'air : Lutter contre les mauvaises odeurs apporte un bien-être général une amélioration de la qualité de vie du patient ainsi que de l'environnement du travail du personnel soignant.

L'usage des huiles essentielles dans la prise en charge palliative

- Rassurer, apaiser, détendre et soulager les douleurs, la souffrance morale par le «Toucher effleurage». Il crée un lien bienveillant soigné/soignant.

Accompagner le passage et réconforter ceux qui restent :

- Les fragrances des huiles essentielles vont accompagner, entourer le patient et réconforter les proches.

Intervenant :

Anne-Françoise MALOTAUX, Aromatologue

Dates :

15 octobre 2020

Horaires :

Vendredi de 9h à 16h30

Lieu :

Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne
Chemin des Marronniers 26
B-5100 NAMUR

Prix :

- 65 €
- Versement sur le compte SERK
- IBAN: BE56 7785 9758 1588
- BIC: GKCCBEBB
- Réf. HE-03 + nom du participant

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

En collaboration avec l'association des Soins Palliatifs en Province de Namur (ASPPN)



Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire.

Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un **nouveau paradigme** est proposé, «celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stéthoscopiques, échographiques, biochimiques» à partir de la géométrie spatiale du poumon.

Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

Intervenants :

Guy POSTIAUX, Kinésithérapeute
Stéphane OTTO, Licenciée en Kinésithérapie, agrégée de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), certificat d'aptitude pédagogique (CAPAES). Maître Assistant à la Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa).

Dates :

22-23-24 octobre 2020

Lieu :

Hôtel L'Amandier
Avenue de Bouillon 70
B-6800 LIBRAMONT

OU

Dates :

19-20-21 Novembre 2020

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSÉLIES

Horaires :

Jeu - ven - 9h à 17h30
Sam - 9h à 13h30

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 690 €
- Avec chèques formations : 390 €
- Réf. CP-48 (Libramont)
- Réf. CP-49 (Gosselies)

NB : Nombre de places limitées et prévoir une tenue de sport.

Informations :

www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

20h

Chèque Formation

tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
09-10-11-12/09/2020	METHODE McKENZIE (module B) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 840 € Avec chèques-formations : 420 €	MCK-49
15-16/09/2020	METHODE McKENZIE PERFECTIONNEMENT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DES MEMBRES D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 470 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	MCK-P2
17-18-19/09/2020 27-28/11/2020 08-09/01/2021 05-06/02/2021 05-06/03/2021 02-03/04/2021 06-07/05/2021 04-05/06/2021	KINESITHERAPIE DU SPORT F. Gabellini, Kinésithérapeute	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES ET TUBIZE Centre National de Football (Martin's Red) Rue de Bruxelles 484 B-1480 TUBIZE	Prix de la formation : 3.000 € Avec chèques-formations : 1.500 €	KS-03
24-25-26/09/2020 29-30-31/10/2020	ECHOGRAPHIE MUSCULO-SQUELETTIQUE W. Hemelryck, DO, MSc, PGCert MSK Ultrasound, University of East London	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 1.080 € Avec chèques-formations : 540 €	EMS-03
25-26-27/09/2020 16-17/10/2020	DRAINAGE LYMPHATIQUE O. Leduc, Ph D.	HUY Hôtel Sirius Quai de Compiègne 47 B-4500 HUY	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formations : 270 €	CDL-23
02-03/10/2020 27-28/11/2020	CONCEPT SOHIER LE COMPLEXE SCAPULO-CERVICO- THORACIQUE M. Haye, Kinésithérapeute	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 720 € Avec chèques-formations : 360 €	2C-42
02-03/10/2020	KINESITHERAPIE ORO-MAXILLO-FACIALE T. Snoeck, Ph. D.	GOSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSELIES	Prix de la formation : 420 € Avec chèques-formation : 210 €	MAXI-08
15/10/2020	L'USAGE DES HUILES ESSENTIELLES DANS LA PRISE EN CHARGE PALLIATIVE A.-F. Malotiaux, Aromathérapeute	NAMUR La Marlagne Chemin des Marronniers 26 B-5100 NAMUR	Prix de la formation : 65 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	HE-03
22-23-24/10/2020	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	LIBRAMONT Hôtel L'Amandier Avenue de Bouillon 70 B-6800 LIBRAMONT	Prix de la formation : 690 € Avec chèques-formations : 390 €	CP-48

Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4632 - Cabinet de kinésithérapie à céder en périphérie de Charleroi conjointement ou non à la vente d'un bel immeuble à usage d'habitation. Tél. 0495 574 065 ou 0475 488 934

A4633 - A.V. départ retraite table massage, avancée d'espallier. BFB uro. Vibromass EURG5. Electrodes. Sangles Elpha-conti. Globus. Petit matériel kiné générale + uro-gynéco. Courant magnétique Pulse Berner. Tél. 0476 23 72 31

DEMANDE D'EMPLOI

E1254 - Kiné (f) cherche remplacements mi-temps (ou collaboration) région de Charleroi (de préférence au sud). Tél. 0479 251 203

convocations

assemblées générales **SERK et UKB**

Les A.G. prévue en mars sont reportées à septembre - octobre 2020.
Les dates seront communiquées dans le Kiné-Varia News de septembre.

POUR RAPPEL :

Les horaires d'ouverture du secrétariat
sont du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

Tél : 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Site Web : www.webkine.be

Adresse :

Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)



VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Depuis plus de 40 ans.

Notre école s'efforce de rester à la pointe de la formation tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les week-ends.

Après avoir réussi un cycle de cinq ans d'études.

Comme ostéopathe agréé vous jouirez de la reconnaissance.

FORMATION CONTINUE

POSTGRADUATE COURSES

- Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.
- La journée portes ouvertes

12 septembre 2020: 11-13h

LIEU:

centre de formation BELSO:
HELHa, Rue Trieu Kaisin 136 - 6061 Montignies/S/Sambre

PROGRAMME:

- statut de l'ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l'école,
- contact avec le corps enseignant.

CONTACT:

Secrétariat: asbl New Belso, Sint Jansplein 3, 9100 St Niklaas
Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be



CERDEN®

Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé.
Différenciez-vous en devenant **NUTRITHERAPEUTE certifié CERDEN®**

FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHERAPIE

**Prochaine rentrée académique
17 octobre 2020**

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an).

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Des recyclages et mises à jour sont régulièrement organisés.

**Séance d'information
Vendredi 12 juin
à 20h
en live streaming**

**Inscription obligatoire
Via le QR Code**



**Pour tous renseignements complémentaires
Tél : +32.(0)2.660.01.30
www.cerden.org - contact@cerden.be**



L'UKB est à vos côtés !

Comme vous avez pu le lire dans l'éditorial, l'UKB multiplie sans relâche toutes les actions pouvant répondre à vos besoins légitimes.

Depuis le début de la crise du COVID-19, l'UKB partage vos inquiétudes, nous gérons des situations inédites et difficiles.

Face à l'inertie chronique de nos représentants politiques, nous continuons d'interpeller nos élus pour que les aides fédérales, régionales puissent en partie pallier aux manques de revenus que vous subissez.

D'autres initiatives sont également élaborées par votre association, nous vous tiendrons évidemment informés.

Vous trouverez dans ce cahier membres beaucoup d'informations utiles, n'hésitez pas à consulter également notre site **www.webkine.be** et à vous inscrire à la newsletter.

L'Union des Kinésithérapeutes de Belgique (UKB) est à vos côtés. Nous vous remercions d'être nombreux à rejoindre notre association de défense professionnelle.

Continuons à nous battre ensemble ! Nous serons plus forts pour revendiquer vos droits !!!

*Jean Vermeulen
Administrateur*

Covid-19 : quelles aides...

En tant qu'indépendant impacté par le Covid-19, quelles aides en matières de lois sociales (cotisations) et de revenu de remplacement (droit passerelle) ?

FAQ générale - SPF Economie 23.03.2020

La Sécurité sociale des travailleurs indépendants met tout en œuvre pour que chaque indépendant qui est impacté par la crise Covid-19 trouve une série d'aides auprès de sa caisse d'assurances sociales :

Vous êtes indépendant à titre principal

Les aides sont les suivantes :

1. Cotisations sociales : réduction, report ou dispense

- Réduction des cotisations sociales provisoires pour l'année 2020 :
Possibilité de réduire le montant de votre cotisation trimestrielle jusqu'à un niveau de 717,18 euros, selon le revenu attendu pour 2020.
- Report d'un an du paiement des cotisations sociales des trimestres 2020/1 et 2020/2 :
Le report d'un an est accordé sans perte de droit en statut social, et avec la garantie de ne devoir aucune majoration pour retard de paiement.
- Dispense de cotisations pour les trimestres 2020/1 et 2020/2 :
La dispense signifie que les droits de pension sont suspendus pour les trimestres concernés, sauf demande de rachat à réaliser par l'indépendant dans un délai de cinq ans.

Des formulaires très simplifiés sont mis à disposition des indépendants par les caisses et sur leurs site internet en vue d'un traitement accéléré par les caisses d'assurances sociales et l'INASTI.

2. Revenu de remplacement (droit passerelle)

Un revenu de remplacement de 1.291,69 euros (1.614,10 euros si charge de famille) est octroyé par la caisse d'assurances sociales aux indépendants suivants l'impact de...

- 3° Tout indépendant dans les professions de soins qui interrompt durant 7 jours totalement ses activités non urgentes (hors cas (para-)médicaux urgents) - (**kinésithérapeutes, dentistes, médecins spécialistes,...**).

Cette aide financière mensuelle est octroyée pour mars, avril, mai et juin 2020. La période peut être prolongée si nécessaire.

Cette aide est ouverte aux indépendants à titre principal, **y compris les starters et les conjoints aidants**.

Les demandes sont enregistrées auprès des caisses d'assurances sociales. Un formulaire simplifié est disponible et sur leurs site internet.

Les premiers paiements (pour les demandes du mois de mars) ont eu lieu au plus tard début avril.

Vous êtes indépendant à titre complémentaire

Les aides concernent les cotisations sociales : réduction (ou exonération) ou report

- **Réduction** des cotisations sociales provisoires pour l'année 2020. Possibilité de réduire le montant de votre cotisation trimestrielle en fonction de vos revenus attendus pour 2020. En cas de revenus attendus inférieurs à 1.548,18 euros, l'indépendant à titre complémentaire peut obtenir une **exonération**.
- **Report d'un an** du paiement des cotisations sociales des trimestres 2020/1 et 2020/2. Le report d'un an est accordé sans perte de droit en statut social, et avec la garantie de ne devoir aucune majoration pour retard de paiement.

Les indépendants à titre complémentaire payant des cotisations sociales obligatoires sur base d'un revenu imposable au moins égal à 13.993,77 euros peuvent aussi bénéficier du revenu de remplacement pour les mois de mars et avril. Circulaire interprétative du ministre D. Ducarme.

Vous êtes indépendant pensionné actif

Les aides concernent les cotisations sociales : réduction (ou exonération) ou report

- **Réduction** des cotisations sociales provisoires pour l'année 2020. Possibilité de réduire le montant de votre cotisation trimestrielle en fonction de vos revenus attendus pour 2020. En cas de revenus attendus inférieurs à 3.096,36 euros, l'indépendant pensionné actif peut obtenir une **exonération**.
- **Report d'un an** du paiement des cotisations sociales des trimestres 2020/1 et 2020/2. Le report d'un an est accordé sans perte de droit en statut social, et avec la garantie de ne devoir aucune majoration pour retard de paiement.



Covid-19 : le moratoire sur les faillites prolongé jusqu'au 17 juin

**Une bouffée d'oxygène
pour la trésorerie de nos PME en difficulté**
12/05/2020

L'arrêté royal de pouvoirs spéciaux des Ministres des PME et des Indépendants Denis DUCARME, de l'Economie Nathalie MUYLLE et de la Justice Koen GEENS visant à geler temporairement les procédures de faillites qui se-raient engendrées par la crise actuelle a été prolongé. Le moratoire court désormais jusqu'au 17 juin.

Le Ministre des PME et des Indépendants Denis DUCARME : «*Nous sommes conscients que, malgré les mesures de soutien prises pour soutenir nos PME et nos indépendants, un certain nombre d'entre-eux restent exposés à un risque de faillite. C'est pour-quoi, avec Koen Geens et en collaboration avec des acteurs du secteur, nous avons travaillé à un moratoire sur les procédures de faillite. Cette mesure permettra concrètement aux entreprises qui se trouvent en défaut de paiement et dont le crédit est ébranlé d'être protégées contre les faillites forcées qui seraient prononcées par les Tribunaux de l'entreprise. L'objectif est d'offrir aux entre-prises un répit en termes de trésorerie afin de les aider à traverser plus sereinement cette crise.*»

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice Koen GEENS : «*La crise du coronavirus est exceptionnelle. C'est la raison pour laquelle les entrepreneurs méritent aussi des mesures temporaires et exceptionnelles qui augmentent leurs chances de survie. Cet arrêté, qui s'inscrit dans le droit fil de ce qui se passe dans d'autres États membres européens, nous permet d'aider les entreprises belges.*»

La Ministre de l'Economie, Nathalie MUYLLE : «*De nombreuses entreprises qui étaient en bonne santé jusqu'à récemment souffrent à présent fortement de la crise corona. Nous sommes confiants qu'elles se remettront de la crise, mais nous voulons les aider à traverser cette période difficile. Voilà pourquoi nous prolongeons la protection contre les saisies et les faillites.*»

Une entreprise, une PME, un indépendant, un titulaire de profession libérale qui se trouve en situation de cessation de paie-ment et dont le crédit est ébranlé (les banques n'accordant plus de crédit) tombe en faillite. Cette mise en faillite peut avoir lieu à la demande d'un créancier, sur demande du parquet ou sur aveu de faillite de l'entreprise elle-même. Un curateur est alors chargé de la gestion des biens du failli et de désintéresser les créanciers. A la clôture de la faillite, le curateur procède à la liquidation de l'entreprise par réalisation des actifs et en récupérant ses créances.

L'arrêté vise les entreprises durement impactées par la crise qui était pourtant en bonne santé jusqu'au 18 mars. Concrè-tement,

- ces entreprises sont protégées contre les saisies ;
- elles ne peuvent pas être déclarées en faillite à la demande de leurs créanciers (mais bien à la demande du minis-tère public, ou avec l'accord du débiteur lui-même) ;
- les contrats en cours ne peuvent pas être résiliés pour cause de défaut de paiement ;
- le débiteur n'est temporairement pas obligé de déposer une déclaration de faillite ;
- le juge de l'entreprise décide si un débiteur peut bénéficier de cette suspension si ce dernier l'invoque à titre de défense.

Cette réforme ne vise pas les entreprises qui étaient déjà en situation de faillite. Les faillites frauduleuses continueront bien entendu d'être poursuivies par les parquets.

Pour rappel, la Belgique comptait 631.819 entreprises en 2017, employant 2.871.948 personnes. Le pays comptait égale-ment 1,1 millions d'indépendants parmi lesquels un tiers environ étaient des titulaires de professions libérales (avocats, vétérinaires, architectes, etc...).

Source : Cabinet de Denis DUCARME, Ministre des Classes moyennes,
des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale.

Soins kinésithérapeutiques pendant la crise du Covid-19

Adaptation de certaines échéances et conditions liées à l'âge



Le délai de validité de la prescription médicale est-elle prolongée ?

Si la période de validité de la prescription médicale comprend au moins un jour de la période de la crise COVID 19, la durée de validité de cette prescription est prolongée de **6 mois**.

La période de validité de la notification Fa et Fb est-elle prolongée ?

Si la notification est valable au moins un jour dans la période de crise COVID 19, la période de validité de la notification dans le cadre des pathologies Fa est prolongée de **6 mois**.

MAIS :

La période de validité de la notification dans le cadre des pathologies Fb n'est pas prolongée.

La durée de validité de l'accord pour les pathologies lourdes (liste E) est-elle prolongée et y a-t-il un changement à la procédure de demande ?

Si un accord est valable au moins un jour dans la période de la crise COVID-19, la validité de l'accord est prolongée de **6 mois**.

La confirmation du diagnostic par un médecin spécialiste reste nécessaire, mais la demande d'accord peut, en première instance, être transmise au médecin-conseil sans cette confirmation et le médecin-conseil peut éventuellement tout de même donner un accord sans cet élément.

Les conditions de remboursement liées à l'âge seront-elles adaptées ?

Si une condition d'âge maximum est mentionnée dans les conditions de remboursement d'une prestation et si l'ayant-droit atteint cet âge pendant la période COVID-19, cet âge est prolongé de **6 mois**.

Attention, il n'y aura pas de modification pour :

Si une condition d'âge minimum est mentionnée dans les conditions de remboursement d'une prestation et si l'ayant-droit atteint cet âge pendant la période COVID-19, cet âge ne sera pas prolongé de 6 mois.

Nombres et fréquences des prestations – valeurs M

Pas de changement des conditions de remboursement (nombres de prestations...) dans les différentes pathologies.

Le nombre maximum de valeurs M pouvant être portées en compte à l'assurance maladie et invalidité par prestataire de soins reste inchangé (voir nomenclature).

RAPPEL :

1. Ces mesures exceptionnelles sont d'application à partir du 1^{er} mars 2020 et resteront valables pour la période liée à la crise du COVID-19.
2. Adresse utile pour questions : covid19@riziv-inami.fgov.be
Site utile : www.info-coronavirus.be
3. Téléphone : 0800 14 689 de 8h à 20h.

Source INAMI : texte complet et détaillé sur le site.